

Euro-manifestation: 50 000 personnes ont exigé une nouvelle voie pour l'Europe



Le 4 avril 2014, 50 000 personnes issues de 21 pays européens sont descendues dans les rues de Bruxelles pour participer à la manifestation syndicale de grande envergure organisée par la CES. Des syndicats des quatre coins de l'Europe et actifs dans divers secteurs ont protesté de concert contre les mesures d'austérité et en faveur d'investissements, d'emplois de qualité, et de l'égalité.

Le CSEE a pris part au rassemblement, accompagné d'une importante délégation, composée de collègues des secrétariats du CSEE et de l'IE ainsi que de plusieurs organisations membres nationales. Les membres du groupe formé ont marché, côte à côte, tenant entre leurs mains leurs messages clés en faveur de la protection et de la promotion de l'enseignement public dans un contexte de sévère austérité budgétaire. D'autres organisations membres sont également venues à Bruxelles soutenir leurs confédérations nationales dans la manifestation.

Le cortège a débuté devant l'International Trade Union House (ITUH), est passé par le rond-point Schuman, dans le quartier des institutions européennes, et s'est terminé aux abords du Parc du Cinquantaire où plusieurs leaders syndicaux se sont adressés aux manifestants. Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de la CES à l'adresse suivante <http://www.etuc.org/fr/news>. Par ailleurs, la CES a publié une édition spéciale de son bulletin d'information, axé sur la campagne « Une nouvelle voie pour l'Europe » ; vous pouvez y accéder via le lien suivant : <http://us6.campaign-archive2.com/?u=432f45140d9f6f58d0cb10aa1&id=a75277da86>.

Les partenaires sociaux de l'éducation islandais mettent un terme à un conflit du travail avec succès

Le 4 avril 2014, le récent conflit qui opposait l'organisation islandaise membre du CSEE et de l'IE Kennarasamban Islands (KI) et le gouvernement islandais s'est soldé par un nouvel accord. Derrière ce différend, qui a duré



3 semaines et a débouché sur plusieurs jours de grève dans l'enseignement secondaire supérieur, se cachait une demande d'augmentation des salaires du syndicat. Par ailleurs, KI exigeait d'autres augmentations d'ordre financier en vue de l'adaptation aux nouvelles procédures d'évaluation du travail et de faciliter les ajustements nécessaires relatifs à la nouvelle loi sur les écoles secondaires qui entrera en vigueur en 2015.

La semaine dernière, la pression croissante, exercée par le biais de manifestations et de grèves, a porté ses fruits et a ramené les partenaires sociaux à la table des négociations. L'accord conclu avec succès couvre désormais toutes les exigences formulées. Toutefois, les moyens financiers additionnels demandés pour les nouvelles procédures dans l'enseignement secondaire sont tributaires des résultats d'un vote qui aura lieu début 2015. Si les membres de KI venaient à refuser certaines clauses de l'accord en rapport avec les nouvelles procédures, l'accord actuel prendrait fin immédiatement.

Selon le nouvel accord, l'évaluation du travail des enseignants couvrira davantage de domaines, tels que le nombre d'étudiants/élèves et la charge de travail, le milieu de vie et les interactions dans un groupe, les méthodes d'enseignement et d'apprentissages, la préparation et les heures d'enseignement, les formalités administratives, la mise en place d'évaluations et d'examens, la correction des copies, les commentaires, le niveau de compétence, et peut-être d'autres aspect encore.

L'accord s'accompagne des déclarations du ministre de l'Education et de la culture et du ministre des Finances et de l'économie réaffirmant leur engagement. Le syndicat islandais est satisfait du résultat et de la clôture de ce conflit, qui coïncide, de plus, avec la fin du Congrès de KI.

La Commission européenne déclare que la consultation publique n'est pas un référendum



Le 27 mars 2014, la Commission européenne a finalement publié sa consultation publique sur les dispositions du TTIP relatives aux investissements et au règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE). A compter du jour où la consultation sera disponible dans toutes les langues de l'Union européenne, la consultation restera ouverte durant 3 mois. La date butoir exacte sera indiquée sur la page web de la consultation lorsqu'elle sera disponible dans toutes les langues de l'Union. La consultation est

accompagnée d'un avis, d'une déclaration de confidentialité ainsi que du document de la consultation. Le CSEE accueille favorablement cette consultation publique et encouragera toutes organisations membres à y prendre part. À cette fin, le CSEE préparera, en temps voulu, un guide pratique pour la participation à cette consultation.

La Commission européenne a déclaré que la consultation publique ne constituait pas un référendum sur le RDIE. Elle a plutôt pour objectif de convaincre les détracteurs de la nécessité d'inclure le RDIE dans le TTIP en proposant d'apporter quelques modifications au modèle. Le 1er avril 2014, la Commission européenne a annoncé qu'elle avait l'intention de financer une nouvelle base de données internationale de transparence pour le RDIE et, dès lors, a fait valoir qu'une base de données de ce type, qui s'inscrira dans le cadre des règles des Nations Unies en matière de transparence pour le RDIE, améliorera la transparence et l'accessibilité au public.

Les critiques à l'encontre du RDIE émanent non seulement des syndicats et de la société civile, mais également des États membres. La France et l'Allemagne se sont prononcées pour exclure le RDIE en indiquant que ce mécanisme est superflu entre l'UE et les États-Unis dans la mesure où les tribunaux nationaux offrent une protection juridique suffisante. Les dispositions RDIE sont controversées car elles permettent aux investisseurs étrangers de poursuivre directement les États devant des groupes d'arbitrage. En conséquence, les investisseurs étrangers sont légalement habilités à contester toute mesure politique ou réglementaire de l'État d'accueil qu'ils estiment violer leurs droits d'accès au marché. Le coût exorbitant de règlement des différends RDIE peut dissuader les gouvernements de poursuivre des objectifs de nature politique ou de prendre des mesures réglementaires pouvant avoir une incidence pour les investisseurs étrangers. D'anciens différends RDIE suscitent de vives inquiétudes quant à la capacité des États à conserver un champ réglementaire national, mais aussi quant à la responsabilité des investisseurs étrangers, eu égard aux dommages causés par leurs opérations d'investissement.

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes rencontre des représentants syndicaux – Des membres du Groupe de travail Égalité du CSEE font part de leur expérience avec l'institut



L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) a invité des représentants syndicaux pour une réunion intersectorielle dans ses locaux, à Vilnius, le 25 mars 2014. La délégation du CSEE envoyée pour l'occasion se composait de trois membres du Groupe de travail Égalité du CSEE : Kounka Damianova, Présidente du Comité permanent pour l'Égalité du CSEE (SEB, Bulgarie), Joan Donegan (IFUT, Irlande) et Amaya Matínez de Viergol Lanzagorta (FECCOO, Espagne).

Cette réunion a permis aussi bien à EIGE qu'aux syndicats, d'une part, de présenter leurs travaux en matière d'intégration de l'égalité des genres dans l'emploi et, d'autre part, d'échanger des

expériences fructueuses en vue de renforcer la coopération entre EIGE et les partenaires sociaux en Europe. Grâce à cet événement, EIGE a pu se rendre compte de tout le travail que les syndicats sont capables d'accomplir dans le domaine l'égalité des genres, en particulier en ce qui concerne les négociations collectives. S'appuyant sur les défis rencontrés par les gouvernements européens en matière d'intégration de la dimension de genres, le manque de mise en œuvre au niveau national et sur l'Indice d'égalité des genres d'EIGE, les participants ont discuté des diverses stratégies et actions envisageables pour lutter contre les stéréotypes de genre, et notamment du travail du CSEE et de ses organisations membres en la matière. La réunion a également offert la possibilité aux représentants syndicaux d'échanger des expériences fructueuses dans le domaine de l'entrepreneuriat des femmes et de discuter des femmes et de l'économie.

Le succès de cette réunion a encouragé EIGE à envisager d'organiser d'autres réunions avec les partenaires sociaux et les organisations membres de la CES, en 2014 et durant les années suivantes, qui s'aligneraient sur les priorités de chaque présidence de l'UE.

Un nouveau rapport souligne le fait que l'Europe souffre toujours de la crise

Le 19 Mars Le Comité de la protection sociale a publié son rapport annuel 2013 sur la situation sociale dans l'Union européenne avec pour titre: "Social Europe – many ways, one objective" (L'Europe sociale – Plusieurs voies, un objectif). Le rapport indique que la situation sociale dans l'UE ne s'améliore pas et s'aggrave même dans certains pays. Cela démontre clairement que l'Union européenne n'est toujours pas sur la voie de la reprise durable et que ses dirigeants n'ont pas réussi à protéger les citoyens européens contre la dégradation des conditions (pauvreté accrue, exclusion sociale et inégalités).

Le Conseil Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs (EPSCO) a adopté les conclusions lors de sa réunion du 10 Mars 2014, insistant sur le fait que le facteur clé permettant d'atteindre les objectifs Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive est de travailler pour une cohérence politique entre les objectifs économiques et sociaux de l'Union. Le CSEE se félicite de cette analyse, mais soutient cette idée



depuis longtemps en participants notamment à la campagne de la CES : "Une nouvelle voie pour l'Europe" et son plan d'investissement pour une croissance durable et des emplois de qualité.

Les données de l'enquête (2012) indiquent: que la pauvreté a augmenté et que presque 25% de la population européenne risqué de se retrouver en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale; que depuis 2010 6,7 million de personnes se sont retrouvés sous le seuil de pauvreté ou en situation d'exclusion sociale (une augmentation dans plus d'un tiers des Etats membres de l'UE); que l'inégalité de revenu est grandissante dans les Etats membres, particulièrement dans les pays qui ont

vu leurs taux de chômage augmenter. Les données du rapport sont inquiétantes, mais en adéquation avec le message que la CES et ses membres ont relayé sur la nécessité d'investir plus dans le social pour une reprise économique durable. Le CSEE a participé à l'Euro-manifestation le 4 Avril 2014, au cours de laquelle des syndicats de toute l'Europe ont demandé que l'Europe prenne une dimension plus sociale.

La version complète du rapport est disponible ici:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=7695&type=2&furtherPubs=yes>

Les travailleurs sociaux plus susceptibles de travailler en étant malades

Selon un récent rapport d'Eurofound, les travailleurs sociaux sont plus susceptibles de travailler en étant malades que le travailleur moyen au sein de l'Europe des vingt-huit (UE28). Ce rapport compare les conditions de travail des travailleurs sociaux dans les écoles maternelles, les écoles, les services à la jeunesse et les services sociaux aux conditions de travail de l'UE28 dans son ensemble.



Le rapport brosse un tableau mitigé de ce secteur, qui est encore restreint mais qui gagne du terrain au sein de l'Union européenne. En effet, s'il est vrai que le secteur du travail social marque des points, notamment par le maintien des salaires en période de crise, les hauts niveaux de compétences et de formation chez les travailleurs ainsi que l'occupation de postes de direction par des femmes, il n'en reste pas moins qu'il offre moins de contrats à durée indéterminée, moins de postes à temps plein et ses travailleurs présentent davantage de problèmes de santé.

Le secteur du travail social est, sans conteste, un secteur à dominante féminine, avec 83% de travailleuses. Cette prédominance se reflète également dans les postes de direction ; le nombre de femmes occupant ces postes dans ce secteur est supérieur à la moyenne de l'UE28. En effet, 74% de femmes et 51 % d'hommes affirment que leur patron est une femme, contre 47% des femmes et 12% des hommes dans l'UE28.

En ce qui concerne la santé des travailleurs sociaux, il y a deux tendances : d'une part les travailleurs sociaux semblent être moins souvent absents en raison d'accidents du travail et affirment plus souvent qu'ils seraient capables d'accomplir les mêmes tâches à l'âge de 60 ans. D'autre part, toutefois, il apparaît que les travailleurs sociaux ont davantage de problèmes de santé et qu'ils ont tendance à continuer à travailler lorsqu'ils sont malades. Ces aspects sont-ils interdépendants ou s'agit-il de résultats totalement isolés les uns des autres ? Le rapport laisse cette question en suspens.

Pour ce qui est de la représentation des employés sur le lieu de travail, le secteur du travail social s'aligne sur la tendance de l'UE28 selon laquelle la probabilité qu'il y ait une représentation des travailleurs augmente avec le nombre d'employés. En revanche, par rapport à l'UE28, le secteur du travail social se caractérise par une représentation des travailleurs également dans les lieux de

travail comptant moins de 10 employés (40%). Cela signifie que les travailleurs sociaux au sein de lieux de travail plus restreints ont presque deux fois plus de chance d'être représentés que le travailleur moyen dans l'UE28.

Ce rapport offre un aperçu des conditions de travail, de la qualité et de la durabilité de l'emploi, ainsi que de la santé des travailleurs dans le secteur du travail social. Ce secteur englobe toutes les activités du travail social telles que l'accueil de jour des enfants, le travail social dans les écoles, les services à l'enfance et à la jeunesse, les soins aux personnes âgées et handicapées et toute autre activité sociale pour laquelle le travailleur ne loge pas sur son lieu de travail. Le rapport se base essentiellement sur la 5e Enquête européenne sur les conditions de travail, qui rassemble des informations sur les conditions de travail et la qualité de l'emploi de 34 pays européens.

La version complète du rapport est disponible sur [le site web d'Eurofound](#) (anglais).